

ARRONDISSEMENT  
DE THIONVILLE

Nombre de Membres  
en exercice :

11

**SEANCE DU 3 MARS 2020**

L'an deux mille vingt, le trois mars à 19h15mn, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de Monsieur JOST Pascal Maire

**Membres présents :**  
9

**Etaient présents** : Mrs KUNEGEL Alain – FOUSSE Pascal - EDESSA Laurent - CHOISNET-ERARD Fabien – LAMBERT Lionel BUCCHOLZER Dominique  
Mmes WOJCIECHOWSKI Véronique – TRIKI Fatma

**Etaient absents** : Mr MAKHLOUFI Rachid excusé  
Mme ROUX Sandrine excusée

**Votants**  
9

**Date de la Convocation**  
26 février 2020

- N°1 – DEMANDES DE SUBVENTION ;
- N°2 – FRAIS DE TRANSPORT SORTIE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE ;
- N°3 – DEMANDE DE PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE 2020 ;
- N°4 – TRAVAUX SYLVICOLES ANNEE 2020 ;
- N°5 – ENGAGEMENT DANS LA CERTIFICATION DE LA GESTION FORESTIERE DURABLE PEFC ;
- N°6 – DISSOLUTION DU CCAS AVEC DECISION D'EXERCER LA COMPETANCE ACTION SOCIALE SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE « BUDGET M14 » ;
- N°7 – RENOUVELLEMENT CONTRAT CUI ;
- N°8 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 « BUDGET CCAS » ;
- N°9 - VOTE DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 « BUDGET CCAS » ;
- N°10 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 « BUDGET CCAS » ;
- N°11 – AFFECTATION DU RESULTAT 2019 « BUDGET CCAS » SUR LE « BUDGET M14 » ;
- N°12 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 "BUDGET M14" ;
- N°13 - VOTE DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 "BUDGET M14" ;
- N°14 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 "BUDGET M14" ;
- N°15 - AFFECTATION DU RESULTAT 2019 "BUDGET M14" ;
- N°16 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2020 ;
- N°17 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 "BUDGET M14" ;

N°18 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 « BUDGET LOTISSEMENT ROUTE DU HACKENBERG » ;  
N°19 - VOTE DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 « BUDGET LOTISSEMENT ROUTE DU HACKENBERG » ;  
N°20 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 « BUDGET LOTISSEMENT ROUTE DU HACKENBERG » ;  
N°21 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 « LOTISSEMENT ROUTE DU HACKENBERG » ;  
N°22 – DIVERS.

### **03\_03\_2020\_01 : DEMANDES DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal :

- les demandes de subvention déposées par « Les Restaurants du Cœur », « l'Association Française de Premiers Répondants », « l'Association de Préservation de l'Observatoire des Chênes Brûlés », « l'Association Une Rose Un Espoir », et « Les Scientifiques du Jeudi, club de sciences du collège de Kédange-Sur-Canner ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer les subventions suivantes :

- « Les Restaurants du Cœur » : 110 €
- « l'Association Française de Premiers Répondants » : 100 €
- « l'Association de Préservation de l'Observatoire des Chênes Brûlés » : 250 €
- « l'Association Une Rose Un Espoir » : 50 €
- « Les Scientifiques du Jeudi, club de sciences du collège de Kédange-Sur-Canner » : 75 €

DIT que les crédits seront ouverts au Budget Primitif 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

### **03\_03\_2020\_02 : FRAIS DE TRANSPORT SORTIE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande présentée par Madame BETTI Estelle, Directrice de l'école maternelle en vue d'une sortie scolaire qui aura lieu le 23 Mars 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis présenté par TRANSDEV GRAND EST établi en date du 7 février 2020, d'un montant de 262,00 € T.T.C. relatif aux frais de transport.

DIT que les crédits seront ouverts au Budget Primitif 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

### **03\_03\_2020\_03 : DEMANDE DE PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE 2020**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande présentée par la Commune de Metzervisse, qui sollicite la Commune de Veckring pour une participation financière de 100 € par enfant scolarisé à Metzervisse, en vue d'un voyage scolaire.

L'école Jean Moulin de Metzervisse met en place au printemps 2020 une classe transplantée en Bretagne.

Deux enfants de notre commune sont scolarisés à Metzervisse.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser 100 € par élève, pour participation au voyage scolaire 2020.

DIT que les crédits seront ouverts au Budget Primitif 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

### **03\_03\_2020\_04 : TRAVAUX SYLVICOLES ANNEE 2020**

Après avoir entendu lecture du programme des travaux sylvicoles proposé par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le programme des travaux sylvicoles en forêt communale présenté par l'Office National des Forêt pour l'année 2020 comme suit :

- Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée : localisation 15.u, 16.u, 17.u, 18.u
  - Dégagement manuel des régénérations naturelles : localisation 17.u, 18.u
- pour un montant total de travaux de 5 150,00 € H.T.

DIT que les crédits seront ouverts au Budget Primitif 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

### **03\_03\_2020\_05 : ENGAGEMENT DANS LA CERTIFICATION DE LA GESTION FORESTIERE DURABLE PEFC**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune de s'engager dans la certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable des forêts.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'engager la commune dans la certification forestière PEFC, pour une durée illimitée, auprès de l'entité d'accès à la certification « PEFC Grand Est » et d'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique.

- De respecter et faire respecter à toute personne intervenant dans la forêt, les règles de gestion forestière durable en vigueur (PEFC/FR ST 1003-1:2016).

- D'accepter les visites de contrôle en forêt de PEFC Grand Est et l'autoriser à consulter, à titre confidentiel, tous les documents, conservés au moins pendant 5 ans, permettant de justifier du respect des règles de gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1:2016) en vigueur.
- De s'engager à mettre en place les actions correctives qui lui seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.
- D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1:2016) sur lesquelles le Conseil municipal s'est engagé pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, le Conseil Municipal aura le choix de poursuivre son engagement, ou de résilier son engagement par courrier adressé à PEFC Grand Est.
- De signaler toute modification concernant la forêt de la commune, notamment en cas de modification de la surface de la forêt (achat/vente, donation,...), en informant PEFC Grand Est dans un délai de 6 mois et en fournissant les justificatifs nécessaires.
- De s'engager à honorer la contribution à PEFC Grand Est.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à cet engagement et à ordonner le versement de la contribution correspondante.

**03\_03\_2020\_06 : DISSOLUTION DU CCAS AVEC DECISION D'EXERCER LA COMPETANCE ACTION SOCIALE SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE « BUDGET M14 »**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

- soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS.
- soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi que les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2019 ;
- d'exercer directement cette compétence ;
- de transférer le budget du CCAS dans celui de la commune ;
- d'en informer les membres du CCAS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

### **03\_03\_2020\_07 : RENOUELEMENT CONTRAT CUI**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de renouveler le poste d'agent d'entretien (entretien des espaces verts).

Cet emploi qui serait renouvelé pourrait entrer dans le cadre d'un Emploi d'Avenir.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au renouvellement de cet Emploi d'Avenir d'une durée de 12 mois sur la base de 20 heures hebdomadaire.

DIT que les crédits seront ouverts au Budget Primitif 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat unique d'insertion, ainsi que toutes pièces utiles à cette affaire.

### **03\_03\_2020\_08 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 « BUDGET CCAS »**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion établi par Madame le Receveur Communal pour l'année 2019 pour le Budget CCAS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

### **03\_03\_2020\_09 : VOTE DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 « BUDGET CCAS »**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un président de séance pour l'approbation des comptes de résultats 2019 « Budget CCAS ».

Le Conseil Municipal procède à l'élection du Président de séance :

Monsieur le Maire n'ayant pas participé au vote ;

Le vote a donné les résultats suivant :

- Mr KUNEGEL Alain : 8 voix pour

Mr KUNEGEL Alain a été élu Président de séance.

### **03\_03\_2020\_10 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 « BUDGET CCAS » ;**

Après avoir entendu lecture des Comptes de Résultats établis par Monsieur le Maire pour l'exercice 2019, celui-ci ayant quitté la salle au moment du vote,

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Mr KUNEGEL Alain après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le COMPTE ADMINISTRATIF 2019 « BUDGET CCAS » qui se récapitule ainsi :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Dépenses	4 069,55 €
- Recettes	7 569,85 €
- Résultat de clôture : excédent	3 500,30 €

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Néant

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

### **03\_03\_2020\_11 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 « BUDGET CCAS » SUR LE « BUDGET M14 »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Compte tenu de la dissolution du CCAS, le budget annexe « CCAS » n'a plus lieu d'exister.

Il est précisé que l'excédent de fonctionnement de 3 500,30 € est reversé sur le budget principal de la Commune.

Le compte administratif 2019 ainsi que le compte de gestion 2019 dressé par le comptable public ont été votés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la clôture du budget annexe « CCAS».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

### **03\_03\_2020\_12 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 "BUDGET M14"**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion établi par Madame le Receveur Communal pour l'année 2019 pour le Budget Général.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

### **03\_03\_2020\_13 : VOTE DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 "BUDGET M14"**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un président de séance pour l'approbation des comptes de résultats 2019 « Budget M14 ».

Le Conseil Municipal procède à l'élection du Président de séance :

Monsieur le Maire n'ayant pas participé au vote ;

Le vote a donné les résultats suivant :

- Mr KUNEGEL Alain : 8 voix pour

Mr KUNEGEL Alain a été élu Président de séance.

**03\_03\_2020\_14 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 "BUDGET M14"**

Après avoir entendu lecture des Comptes de Résultats établis par Monsieur le Maire pour l'exercice 2019, celui-ci ayant quitté la salle au moment du vote,

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Mr KUNEGEL Alain après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le COMPTE ADMINISTRATIF 2019 « BUDGET M14 » qui se récapitule ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Dépenses	274 035,53 €
- Recettes	717 239,53 €
- Résultat de clôture : excédent	443 204,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Dépenses	404 799,53 €
- Recettes	404 800,22 €
- Résultat de clôture : excédent	0,69 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

**03\_03\_2020\_15 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 "BUDGET M14"**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2019, statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, constatant que le Compte Administratif 2019 présente un excédent de fonctionnement de 443 204,00 €.

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit) .....	+ 91 686.19
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE .....	+ 351 517.81
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)	
C) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser) .....	+ 443 204.00
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
déficit (besoin de financement) .....	- 0
excédent (excédent de financement) .....	+ 00.69
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement .....	- 0.00
Excédent de financement .....	+ 0.00
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D+E .....	0.00
DECISION D'AFFECTATION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement.....	0.00
(au minimum couverture du besoin de financement F)	
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 .....	443 204.00
( résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles.

### **03\_03\_2020\_16 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2020**

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le taux des trois taxes directes locales pour l'année 2020 comme suit :

- Taxe d'habitation : 10,76 %
- Foncier bâti : 12,50 %
- Foncier non bâti : 36,27 %

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

### **03\_03\_2020\_17 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 "BUDGET M14"**

Après avoir entendu lecture des prévisions budgétaires établies par Monsieur le Maire pour l'exercice 2020, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif 2020 « BUDGET M14 » qui s'équilibre ainsi :



## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Dépenses	809 187, 00 €
- Recettes	809 187, 00 €

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Dépenses	920 532, 00 €
- Recettes	920 532, 00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

### **03\_03\_2020\_18 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 « BUDGET LOTISSEMENT ROUTE DU HACKENBERG »**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion établi par Madame le Receveur Communal pour l'année 2019 pour le Budget Lotissement Route du Hackenberg.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

### **03\_03\_2020\_19 : VOTE DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 « BUDGET LOTISSEMENT ROUTE DU HACKENBERG » ;**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un président de séance pour l'approbation des comptes de résultats 2019 « Budget Lotissement Route du Hackenberg ».

Le Conseil Municipal procède à l'élection du Président de séance :

Monsieur le Maire n'ayant pas participé au vote ;

Le vote a donné les résultats suivant :

- Mr KUNEGEL Alain : 8 voix pour

Mr KUNEGEL Alain a été élu Président de séance.

### **03\_03\_2020\_20 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 « BUDGET LOTISSEMENT ROUTE DU HACKENBERG »**

Après avoir entendu lecture des Comptes de Résultats établis par Monsieur le Maire pour l'exercice 2019, celui-ci ayant quitté la salle au moment du vote,

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Mr KUNEGEL Alain après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le COMPTE ADMINISTRATIF 2019 « BUDGET LOTISSEMENT ROUTE DU HACKENBERG » qui se récapitule ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Dépenses	142 149,00 €
- Recettes	142 149,00 €
- Résultat de clôture :	0,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Dépenses	142 149,00 €
- Recettes	0,00 €
- Résultat de clôture : déficit	142 149,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

**03\_03\_2020\_21 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020  
"LOTISSEMENT ROUTE DU HACKENBERG"**

Après avoir entendu lecture des prévisions budgétaires établies par Monsieur le Maire pour l'exercice 2020, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif 2020 « BUDGET LOTISSEMENT ROUTE DU HACKENBERG » qui s'équilibre ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Dépenses	424 300,00 €
- Recettes	424 300,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Dépenses	354 298,00 €
- Recettes	354 298,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme au registre.

VECKRING, le 3 MARS 2020

Le Maire  
JOST Pascal

